

peut être donnée que par la suite de sa con-

En attendant, pendant cette interruption, à mes  
pou de me consacrer ici entièrement à votre  
disposition pour tout ce que a rapport à votre  
grande entreprise du Canal de Suez, séparément  
ici par Monsieur Rossetta, qui m'a toujours  
travaillé parfaitement au command de sa marche  
comme il a bien voulu toujours me consulter  
sur tous les pas qu'on a fait et qui restent  
à faire. Je suis donc heureusement dans  
la position par mes rapports personnels, de  
continuer toutes les démarches auprès de  
notre gouvernement, à l'appuy aussi du com-  
muni ami le Lordellor Meis de Venise, pour  
maintenir et renforcer notre gouvernement  
dans les bonnes dispositions dans lesquelles,  
nous avons mis à la portée, et qui à tous  
et tous arriveront à leur développement, dans  
à remettre naturellement le tout de nouveau  
entre les mains de Rossetta, assisté qu'il

Paris le 11 Avril 1860.

49

Monsieur le Ministre et très estimable Ami.

Je dois accomplir un bien triste devoir d'adieu,  
en vous annonçant que notre commerce et excellent  
ami, Monsieur de Cheo. Rossetta a été bien frappé  
d'un malheur, dont on ne pouvait avoir aucun  
présentiment, même en face des rigueurs les plus  
inflexibles des lois, depuis qu'il avait donné  
sur les actions les éclaircissements les plus exacts  
à convaincre de sa parfaite loyauté.

Notre ami Rossetta donc, je prie à tous de bien  
à être bien avisés par ordre du Tribunal de Venise  
avec deux autres des plus forts négocians de notre  
place, Messieurs Brambilla, et Montefo. Il va  
dans deux que ce n'est qu'un arrêt de prohibition,  
et moi qui connaît Rossetta bien intimement,  
m'ayant avec secret du fond de cœur la position  
j'ai toute confiance, qu'il en sortira après les in-  
vestigations d'usage parfaitement innocentes et  
pures.

Je vous en explique en peu de mots le motif

de cette mesure, autant qu'on peut le penser.  
Vous savez déjà sans doute que dans la dernière  
guerre il paraît que quelques fournisseurs de  
notre armée aient cherché des profits inordinés,  
sibbs, et que de hautes notabilités militaires,  
y aient été complices: le suicide d'Égypte  
dans la prison est universellement connu.  
Le gouvernement paraît vouloir donc donner un  
exemple d'extrême rigueur contre tous ceux qui  
pourraient être coupables ou complices de ces de-  
fraudations, et on voit en effet que les mesures  
les plus sévères sont mises en action pour les  
découvrir. Or, le malheur a voulu que notre

ami, et autres négocians, aient été en quelque  
relation avec un certain Bader, fournisseur, qui  
à l'approche de l'orage, de tantant, si j'en pense,  
compromis, s'est sauvé par la fuite, tandis que  
Revollata et les autres, n'ont pas bougé de place,  
prêts, dans la conscience de n'avoir pas trompé  
dans le crime, à répondre aux autorités de leurs  
actions, car tout ce que le dit Bader pourrait

avoir fait de mal, aurait été fait à l'insu  
de ces Messieurs qui n'ont pas eu d'ingérence  
dans son administration, et jamais reçu de  
lui aucun compte.

Cependant ce rapport d'affaires a suffi au  
Tribunal de Liège, qui ne connaît pas le caractè-  
re et les précédens des individus; et qui veut  
démontrer toute la rigueur dans ce cas, pour  
soumettre même ceux qui ont eu une complicité  
certainement bien explicable, et bien loin d'une in-  
culpation criminelle, à une arrestation préalable  
jusqu'à ce qu'il ait épuisé ses recherches sur  
les vrais coupables.

Je ne puis donc que vous répéter, que j'ai pleine  
confiance que toute la chose se terminera à des  
formalités déplorables, et j'attends anxieusement  
le moment de pouvoir vous faire voter par le  
télégraphe la nouvelle de la libération de notre  
ami, qui d'ailleurs porte ce coup avec la fierté  
et supériorité d'esprit qui lui est propre, qui forme  
un trait saillant de son caractère, et qui me

aura victorieusement triomphé de la dure  
épreuve à laquelle la Providence a voulu le  
soumettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et très-  
honorables Ami, l'assurance de ma considéra-  
tion très distinguée.

Votre très dévoué  
ami  
G. B. de Senneville

À Monsieur

Monsieur le Ministre Ferd. de Lesseps  
Président de la Compagnie universelle  
pour le Canal maritime de Suez  
à Paris

1550/1413